



LA FORMATION AUTOMOBILE :

La formation traditionnelle - Le Permis B

Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes. Pour s'inscrire au permis B, il faut être âgé de 17 ans minimum.

Pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez avoir 18 ans à la date de l'examen pratique, avoir obtenu l'épreuve théorique générale (le code)

L'évaluation de départ

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. Elle sera effectuée avant la signature du contrat.

La formation théorique du permis B

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule, sur les bons comportements du conducteur ainsi que sur les grands thèmes de la sécurité routière, (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs...). Cette formation comprendra des cours théoriques et des tests.

La formation pratique du permis B

D'un minimum légal de 20 heures, 4 grandes compétences vous seront enseignées.

Compétence 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul

- a) Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
- b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d) Démarrer et s'arrêter
- e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f) Utiliser la boîte de vitesses
- g) Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h) Regarder autour de soi et avertir
- i) Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- a) Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b) Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c) Adapter l'allure aux situations
- d) Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- f) S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
- g) S'arrêter, stationner en épi, bataille et créneau

Compétence 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a) Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b) Croiser, dépasser et être dépassé
- c) Passer des virages et conduire en déclivité
- d) Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f) Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- g) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- a) Suivre un itinéraire de manière autonome
- b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, abs, aides à la navigation)
- f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- g) Pratiquer l'écoconduite

Le bilan de compétence

A l'issue des 4 étapes, ou à tous moments à la demande de l'élève, un bilan de compétence sera effectué. Un bilan négatif ne saurait remettre en cause le passage de l'examen pratique du permis de conduire.

Responsable pédagogique : Patricia TILLET